

Retours d'expérience : il y a quelques exceptions pour ceux qui persévèrent...
dans le bon sens, tel cet usinier ci-dessous dans le Villefrancois.

Pour dissuader les porteurs de projets, faire reconnaître un droit d'eau fondé en
titre est souvent émaillé de dérapages administratifs légalement infondés et de
questions complémentaires hors sujet puisque la réponse est incontestablement
« oui » ou « non ».

« oui » si les ouvrages hydrauliques (moulin ou étang peu importe) sont antérieurs à
la loi des 12 et 20 août 1790.

« non » si les ouvrages sont postérieurs.

Cela ne sous-entend pas qu'ils soient « illégaux » : ils peuvent avoir fait l'objet d'un
« règlement d'eau ».

Et s'ils sont antérieurs au 16 octobre 1919, ils sont autorisés au titre du Code de
l'énergie.

**La houille blanche... c'était le qualificatif à l'école primaire, bien avant le
BEPC.**

Depuis lors, le dogme écologiste ayant décrété qu'elle était nuisible à la planète et
aux cours d'eau, on lui a préféré les autres sources d'énergie bien moins vertueuses
(alors que le potentiel hydroélectrique français est notoirement sous-exploité) :
importations massives de pétrole par la mer et de gaz par des oléoducs enterrés
traversant fleuves et collines pour desservir tous les territoires.
Ce fut un choix.

Et depuis quelques années, un autre choix érige l'éolien et le photovoltaïque en
panacées absolues.

Pour les investisseurs, c'est indéniable.

Pour l'intérêt général, 2025-04-09-bilan-electrique-2024-rapport-complet !

**Mais peu importe si EDF a été démantelée et si in fine, le contribuable
paye la dette.**

Ce sont de vrais détails.

Quand les curseurs auront été poussés à fond, les penseurs de la haute
administration ré-inventeront, par nécessité, l'usage de la force motrice de l'eau
(pourtant connue depuis 2000ans et bafouée par eux depuis le 21^{ème} siècle). Qui

Transition énergétique versus hydroélectricité : le dogme s'y oppose (encore) au mépris de l'intérêt général.

plus est : une production qui ne consomme pas d'eau.

L'usinier du moulin de Ratayrens a réussi à produire de l'énergie propre, dans le concept d'une ACV (Analyse du cycle de vie) vertueuse utilisée localement.

A ce titre, quel est le bilan des autres sources d'énergie ?

C'est la bonne question économique-environnementale selon nous.

article de presse dans le Villefranchois

moulin de Ratayrens_article Villefranchois